Québec

Réaménagement de la route 138,
secteur de la Côte à Matou
Charlevoix 6211-06-0k9

Gouvernement du Québec
**Le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole,
à l'Environnement et à l'Eau
Leader du gouvernement**

Québec, le 10 avril 2002

Monsieur André Harvey
Président
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Président,

Je vous informe que je rendrai publique l'étude d'impact sur le projet de réaménagement de la route 138 sur le territoire de la Municipalité de Saint-Urbain (MRC de Charlevoix), secteur de la Côte à Matou, par le ministère des Transports, le 23 avril 2002, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

En conséquence, je demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de préparer le dossier pour la consultation publique, tel que prévu aux articles 11 et 12 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, incluant l'avis sur la recevabilité du projet dont vous trouverez copie ci-jointe.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

André Boisclair

Québec
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : ministre@menv.gouv.qc.ca

Montréal
800, Tour de la Place-Victoria
Bureau 3.16
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : (514) 873-2622
Télécopieur : (514) 873-2620

Québec

Gouvernement du Québec
Le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole,
à l'Environnement et à l'Eau
Leader du gouvernement

Québec, le 10 avril 2002

Monsieur Luc Bergeron
Directeur de Québec
Ministère des Transports
475, boulevard de l'Atrium, 4e étage
Charlesbourg (Québec) G1H 7H9

Monsieur,

Je vous informe que je rendrai publique l'étude d'impact sur le projet de réaménagement de la route 138 sur le territoire de la Municipalité de Saint-Urbain (MRC de Charlevoix), secteur de la Côte à Matou, le 23 avril 2002, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

En conséquence, je demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de préparer le dossier pour la consultation publique, tel que prévu aux articles 11 et 12 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement. Le dossier sera déposé dans les locaux du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement à Québec et dans différents centres de consultation déterminés par ce dernier.

À titre d'initiateur de projet, je vous demande de bien vouloir donner suite aux obligations qui vous incombent concernant l'information publique. Les responsabilités et obligations sont précisées à la section IV du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement.

Je souligne de plus que vous devez transmettre une copie du résumé visé à l'article 4 du Règlement à toute municipalité locale dans les limites de laquelle vous avez l'intention d'exécuter votre projet.

Pendant la période d'information de 45 jours, toute personne, groupe ou municipalité peut m'adresser une demande relative à la tenue d'une audience publique.

...2

Québec
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : ministre@menv.gouv.qc.ca

Montréal
800, Tour de la Place-Victoria
Bureau 3.16
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : (514) 873-2622
Télécopieur : (514) 873-2620

Si des précisions ou des explications sur le déroulement de cette période d'information vous étaient utiles, vous pourriez vous adresser au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement au numéro (418) 643-7447.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

André Boisclair

c.c. M. André Harvey, président du BAPE

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées, dont 75 % de postconsommation.